



## REVUE DE PRESSE

*Jeudi 10 juin 2021*

*Mobile: 0770 88 90 80  
communication@capc.dz  
Lotissement Sylvain Fourastier N°08 El Mouradia, Alger*

# SOMMAIRE

<b>A la Une.....</b>	<b>4</b>
Sami Agli, président de la CAPC (confédération algérienne du patronat citoyen) :«L'économie est intimement liée à la clarté des textes» (Le Soir d'Algérie).....	4
Aucun dossier d'investissement n'a pu être déposé depuis 15 mois : La bureaucratie «défie» le Président (l'Expression).....	5
Sami Agli : Le patronat attend beaucoup des futurs élus à l'Assemblée populaire nationale (Radio Nationale).....	7
Le patronat « attend beaucoup » de la future assemblée (Sami Agli) : (Maghreb Emergent) .....	8
Sami Agli, président de la CAPC (confédération algérienne du patronat citoyen) : « Il faut lever tout type d'autorisation à l'export »(Algeriebrevnews.dz).....	9
Foncier industriel : Des dossiers en suspens depuis quinze mois (Le Jeune Indépendant) .....	10
Investissement et relance économique: Ce que le patronat attend des futurs députés (Ouest Tribune) .....	11
A la veille des élections législatives : Ce qu'attend le patronat des futurs députés (EcoTimesdz.com).....	13
«Une réglementation pour rendre l'investissement attractif et non répulsif» : Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) (La Nouvelle République) .....	14
Le président de l'ex-FCE, Sami Agli: «L'étude des dossiers d'investissement bloquée depuis 15 mois»(Algerie9.com).....	16
Le président de l'ex-FCE, Sami Agli: «L'étude des dossiers d'investissement bloquée depuis 15 mois» (Le Quotidien d'Oran.com) .....	17
Sami Agli : Le patronat attend beaucoup des futurs élus à l'APN (Algerie54.com).....	18
Financement des entreprises privées : .....	19
La CAPC plaide pour l'emprunt à l'étranger (Liberté) .....	19
Baisse du déficit de la balance commerciale durant les 5 premiers mois (APS) 20	
Croissance économique: 4,2% attendue pour 2021 (APS).....	21
Rapport de la Banque Mondiale sur les perspectives économiques :.....	22
Une croissance de 3,6% pour l'Algérie (Liberté).....	22
Commerce: habilitation du premier opérateur pour la prise en charge de l'apposition du code à barres au niveau national (APS) .....	23
Economie: les pertes subies en 2020 seront "rattrapées" dès cette année (APS) 23	
Covid-19: 530 milliards de DA alloués par l'Etat en 2021 pour atténuer l'impact (APS) .....	25
Officiellement sur le bureau du président dans quatre mois : Le dossier des subventions fin prêt (L'Expression) .....	26
L'importation des véhicules de moins de 3 ans autorisée (APS).....	27
Certification électronique: l'AGCE et l'ANCE obtiennent les Sceaux "Web Trust" (APS) .....	28

La CNAN réceptionne un navire de transport de marchandises baptisé "Cirta" (APS) .....	29
Transport maritime: les opérateurs appelés à restituer les conteneurs des armateurs (APS).....	30
Serport: une plate-forme portuaire d'échanges de données numériques (APS)	31
<b>Banques/Finances/Assurances .....</b>	<b>32</b>
La CAAR a réalisé un résultat net de 1,144 milliard de dinars en 2020 (APS)	32
<b>Energie .....</b>	<b>33</b>
Mine d'Amesmessas: réception des 1es quantités de minerais d'or (APS) .....	33
La coopération algéro-turque pour promouvoir la formation en matière de transition énergétique et des énergies renouvelables (APS).....	34
<b>Coopération.....</b>	<b>35</b>
Partenariat algéro-allemand: rencontre sur les opportunités d'affaires dans le domaine de l'énergie (APS) .....	35
L'Algérie et la Libye déterminées à porter le volume de leurs échanges commerciaux à 3 mds de dollars/an (APS).....	36
Création d'un conseil d'affaires algéro-béninois (APS).....	38

## A la Une

### **Sami Agli, président de la CAPC (confédération algérienne du patronat citoyen) : «L'économie est intimement liée à la clarté des textes» (Le Soir d'Algérie)**



Le président de la CAPC, Sami Agli, a, lors de son passage à la Radio nationale hier, souligné le rôle prépondérant qu'aura la future Assemblée populaire nationale dans l'ajustement de l'arsenal de lois en vue d'«un sursaut économique». Il a en outre, estimé que la gestion du dossier du foncier est «une urgence, voire une priorité» de l'heure.

Soulignant le rôle «crucial et prépondérant- une lourde responsabilité, voire même historique», qu'auront les prochains parlementaires, en légiférant en faveur du sursaut de l'économie et sa relance, Sami Agli estime qu'il y a «urgence d'assainir le dossier du foncier», et à ses yeux, il est plus judicieux de «revenir à la gestion et l'étude des dossiers au niveau des wilayas».

Concernant, l'éventualité de centraliser, une nouvelle fois, le traitement des dossiers du foncier au niveau d'une agence nationale, l'invité de la Radio nationale a, sans détours, clairement souligné que la «primauté est d'abord de débloquer l'étude des dossiers», expliquant que le chef d'entreprise, aujourd'hui, est pris en otage entre deux départements, celui de l'intérieur et de l'industrie.

Sur le dossier de l'industrie de l'automobile, Agli a estimé qu'on a trop perdu de temps pour éclaircir ce dossier et qu'il est grand temps de prendre des décisions claires : «L'économie est intimement liée à la clarté des textes», a-t-il dit, tout en s'interrogeant : «Est-ce raisonnable de produire forcément des véhicules pour notre économie ? Et de répondre : il y a des économies qui ne produisent pas de véhicules et qui sont très dynamiques et puissantes. En économie, il faut savoir poser les bonnes questions», explicite en outre.

«Les attentes sont énormes du côté du patronat et des chefs d'entreprises, face à ce challenge crucial du renouveau économique de l'Algérie», réitère-t-il, en soulignant que la prochaine législature aura du pain sur la planche. Quant à l'intérêt qu'ont accordé les partis politiques au secteur de

l'économie lors de la campagne électorale qui prend fin aujourd'hui, le président de la CAPC s'est voulu précis, mais surtout prudent dans son commentaire : «La pire des décisions prises en Algérie est une décision prise en pensant politique sans songer à son impact sur l'économie». Sur le dossier de l'investissement, l'assainissement de l'arsenal de lois est, selon le chef d'entreprise Agli, «une priorité, voire même une urgence». «Nous attendons une législature attractive et non répulsive à l'investissement dans le cadre des standards internationaux», déclare le chef d'entreprise. L'invité de la Radio nationale a rappelé la composante des entreprises de notre économie (des PME et des TPI à 95%) qui, donc, n'ont pas la trésorerie qu'il faut pour tenir face à ce tsunami de crise énorme induite par la pandémie de Covid-19. Le premier impact est la perte de l'emploi, 1 000 000 postes d'emplois perdus.

En vue de permettre aux entreprises de rebondir et se relancer, il faut, dit-il, assurer l'adaptation des lois pour diversifier les sources de leur financement. À ce titre, il note : «Le nerf de la guerre pour une relance de l'économie, c'est le financement par la diversification des sources et des modalités de financement, ici ou à l'étranger en trouvant de nouvelles formules, des fonds de financement,...», réitérant qu'il faut «éclaircir et assainir l'arsenal juridique régissant le financement de l'activité économique».

Sami Agli affirme dans la foulée que «le défi qui nous attend est l'internationalisation de nos entreprises», précisant que «l'export» n'est pas une question de volonté uniquement.

«Cela nécessite tout un accompagnement dans un environnement propice», juge-t-il, en plaidant pour la levée «de tout type d'autorisation à l'export» ! «Il ne faut pas lier l'économie forcément aux réserves de change. C'est la croissance de l'économie qui garantira les ressources en devises», conclut-il.

### **Aucun dossier d'investissement n'a pu être déposé depuis 15 mois : La bureaucratie «défie» le Président (l'Expression)**

«Il y a des directions qui n'accusent même pas réception de dépôt de courrier!», a déclaré, hier, Sami Agli, président de l'ex-FCE rebaptisé Confédération algérienne du patronat citoyen.

Sami Agli, président de l'ex-FCE

Le patron de l'ex-FCE est très remonté. Et il y a de quoi. Les chefs d'entreprise, les bâtisseurs, les créateurs de richesses et d'emplois ceux sur lesquels le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, fonde de grands espoirs pour construire un nouveau modèle de croissance pour atténuer l'addiction du pays à son pétrole, ont pratiquement les mains liées. Ils baignent dans l'inquiétude et le désarroi. Le doute s'est emparé d'eux. La cause? Le dossier du foncier industriel est paralysé depuis plus de 15 mois. Depuis 2020 c'est l'inertie totale. Aucun dossier n'a été traité. Des

centaines d'investisseurs s'en plaignent. C'est un sujet qui est débattu régulièrement à chaque réunion avec les chefs d'entreprise, a indiqué, hier, Sami Agli sur les ondes de la Chaîne 3. Il n'est pas normal qu'on bloque l'investissement alors qu'il est primordial pour la relance, a-t-il déploré. Un imbroglio créé par une administration extrêmement bureaucratisée qui fait la sourde oreille à l'investissement à un moment où le pays fait face à des défis majeurs dont celui vital de la relance économique. Qualifié de «Plan de la dernière chance», par le patron de l'ex- FCE, qui dénonce les lourdeurs administratives qui l'entourent et qui sont toujours là. «Même plus actives qu'avant», souligne-t-il. «C'est l'incompréhension totale parmi les acteurs économiques. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas déposer un dossier d'investissement depuis plus de 15 mois. Peu importe son appellation: Calpiref, Agence nationale ou autres, il faut reprendre l'étude des dossiers d'investissement au niveau des wilayas», insiste encore le président de la Capc. Ce qui a contraint des entreprises à acheter leurs terrains sur fonds propres chez le privé. Un gâchis sachant que ce capital aurait pu être injecté pour créer des richesses et par conséquent des emplois. Il faut souligner à ce propos que le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Prospective, Mohamed-Cherif Belmihoub qui avait déclaré que l'économie nationale nécessite la création d'un à deux millions de nouvelles entreprises durant l'année 2021 pour soutenir le développement économique du pays, avait fait état de 500000 emplois détruits depuis le début de la crise sanitaire. Le phénomène est encore loin de s'estomper. Les entreprises sont toujours dans un état de fragilité notoire. «On doit réagir et vite, pour les sauver», prévient l'invité de la Rédaction de la Chaîne 3. Comment? «En mettant fin aux lourdeurs administratives que le président de la République a considéré comme danger d'Etat», rappelle Sami Agli qui souligne que la bureaucratie est une autre forme de terrorisme qu'il faut absolument pénaliser puisque c'est un vrai danger pour le pays. «On est en détresse économique, alors que les décisions ne sont pas appliquées. Ce n'est pas normal. Il y a des directions qui n'accusent même pas réception de dépôt de courrier!», regrette le président de la Capc. Il faut rappeler que la question du foncier industriel est un autre dossier, en plus de celui de l'automobile, laissé en héritage par l'ex-ministre de l'Industrie. Lors d'une plénière consacrée, le 21 janvier 2021, aux questions orales au Conseil de la nation, il avait annoncé que son département avait élaboré un projet de texte modifiant la loi 08-04 de 2008 relative au foncier industriel en vue d'introduire de nouvelles clauses permettant le suivi de l'opération d'exploitation des assiettes industrielles non exploitées par les opérateurs industriels, et la création d'une Instance nationale chargée de la gestion du foncier industriel sur la base de la transparence et l'efficacité économique.

Il s'était lancé dans son assainissement. Détourné de sa vocation, il a bénéficié à des «hommes d'affaires» qui l'ont laissé en jachère. «30% du foncier public sont inexploités», avait-il déclaré, tout en ajoutant que «l'accès au foncier n'a pas profité aux vrais investisseurs», lors d'une visite de travail effectuée, le 28 octobre 2020, dans la wilaya de Béjaïa.

Concernant l'octroi du foncier industriel aux investisseurs, Ferhat Aït Ali Braham avait affirmé que ce dossier relevait des prérogatives des walis. Cette prérogative leur a-t-elle été retirée? Une réponse s'impose!

### **Sami Agli : Le patronat attend beaucoup des futurs élus à l'Assemblée populaire nationale (Radio Nationale)**

Le patronat place beaucoup d'espoir dans les élections législatives anticipées du 12 juin prochain pour la relance de l'économie nationale. « Nous attendons une réglementation claire qui rende l'investissement attractif et non pas répulsif, une réglementation qui permette réellement de créer de la richesse pour les Algériens mais aussi, ouverte aux étrangers », appelle Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), dans l'Invité de la rédaction, le rendez-vous matinal de la Chaîne 3 de la Radio Algérienne.

Sami Agli insiste sur l'urgence d'apporter des solutions à la crise. « Le tissu des entreprises en Algérie est à 95% constitué de PME et de TPE qui n'ont pas les moyens pour faire face à la crise économique. L'impact est clair : c'est la perte des emplois », prévient le président de la CAPC. « Il faut se mobiliser pour préserver les emplois et en conséquence préserver le pouvoir d'achat et la consommation. L'objectif est d'arriver à une justice sociale », appelle Sami Agli.

Pour booster l'investissement malgré la crise financière, l'homme d'affaires recommande le recours aux différents types de financements étrangers. « Il faudrait adapter nos lois pour permettre aux investisseurs d'aller chercher des financements à l'étranger (...) pour ne pas devoir revenir vers le FMI qui touche à la souveraineté du pays. C'est une ligne rouge. Le risque doit être pris par le chef d'entreprise », estime le président de la CAPC.

Les entreprises algériennes doivent profiter de la croissance du marché africain

L'économie nationale se trouve face à de nombreux défis, indique Sami Agli. « L'autre défi qui nous attend, c'est l'internationalisation de nos entreprises. Il ne faut pas se contenter de l'exportation qui se limite à une opération commerciale. Il faudrait que les entreprises algériennes puissent être présentes à l'étranger et qu'elles puissent tirer profit de la croissance ailleurs, notamment sur le marché africain que tout les pays du monde convoitent aujourd'hui.»

Pour lui, l'externalisation des entreprises nationales n'est pas un choix mais une obligation dans le contexte économique mondial. « Il faut pouvoir le faire avec étique, dans la transparence et de manière légale », précise Sami Agli qui insiste sur le rôle primordial qu'auront à jouer les nouveaux élus. « Les députés auront un rôle historique car ils devront légiférer pour assainir la situation et coller à la réalité qu'impose la mondialisation de l'économie.» Sami Agli tire la sonnette d'alarme sur le blocage du foncier industriel

Le chef d'entreprise cite l'exemple du foncier industriel, paralysé depuis plus de 15 mois. « C'est l'incompréhension totale parmi les acteurs économiques. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas déposer un dossier d'investissement depuis plus de 15 mois. Peu importe son appellation : Calpiref, agence nationale ou autres, il faut reprendre l'étude des dossiers d'investissement au niveau des wilayas », insiste encore le président de la CAPC.

### **Le patronat « attend beaucoup » de la future assemblée (Sami Agli) : (Maghreb Emergent)**

Le Président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), Sami Agli, fait part des espoirs que place le patronat dans la future assemblée.

« Le patronat place beaucoup d'espoir dans les élections législatives anticipées du 12 juin prochain pour la relance de l'économie nationale. Nous attendons une réglementation claire qui rende l'investissement attractif et non pas répulsif, une réglementation qui permette réellement de créer de la richesse pour les Algériens mais aussi, ouverte aux étrangers », a déclaré Sami Agli, sur les ondes de la radio nationale Chaîne III, dans l'émission L'invité de la rédaction. Et d'expliquer : « il faudrait adapter nos lois pour permettre aux investisseurs d'aller chercher des financements à l'étranger (...) pour ne pas avoir à revenir vers le FMI qui touche à la souveraineté du pays. C'est une ligne rouge. Le risque doit être pris par le chef d'entreprise ».

Il appelle, lors de la même émission, à recourir à différents types d'investissements afin de dynamiser l'économie, dans un contexte national et mondial fortement impacté par la crise.

Sauvegarde de l'emploi et du pouvoir d'achat

« Le tissu des entreprises en Algérie est à 95% constitué de PME et de TPE qui n'ont pas les moyens pour faire face à la crise économique. L'impact est clair : c'est la perte des emplois », a-t-il regretté. Selon le patron des patrons, les entreprises algériennes doivent s'emparer de la chance qui s'offre à eux et qui consiste à profiter de la croissance du marché africain. « L'autre défi qui nous attend, c'est l'internationalisation de nos entreprises. Il ne faut pas se contenter de l'exportation qui se limite à une opération commerciale. Il faudrait que les entreprises algériennes puissent être présentes à l'étranger et qu'elles puissent tirer profit de la croissance ailleurs, notamment sur le marché africain que tous les pays du monde convoitent aujourd'hui », a ajouté Sami Agli.

Dans la perspective de l'externalisation des entreprises nationale qu'il qualifie d'obligation, il en appelle au rôle qu'auront à jouer les futurs députés. « Les députés auront un rôle historique car ils devront légiférer pour assainir la situation et coller à la réalité qu'impose la mondialisation de l'économie », va-t-il souligné.



**Sami Agli, président de la CAPC (confédération algérienne du patronat citoyen) : « Il faut lever tout type d'autorisation à l'export »( Algeriebrevesnews.dz)**

Le président de la CAPC, Sami Agli, a souligné le rôle « crucial et prépondérant qu'auront les prochains parlementaires, en légiférant en faveur d'une relance de l'économie, lors de son passage sur les ondes de la radio nationale.

Il a estimé, en outre, qu'il y a « urgence d'assainir le dossier du foncier industriel», tout en plaidant pour une décentralisation de sa gestion.

« Il est plus judicieux de revenir à la gestion et l'étude des dossiers au niveau des wilaya », a-t-il indiqué.

Quant à l'éventualité de centraliser, une nouvelle fois, le traitement des dossiers du foncier au niveau d'un organisme national, l'invité de la radio Ch 3, a jugé que la « priorité de l'heure est de débloquent l'étude des dossiers », expliquant que le chef d'entreprise, aujourd'hui, est « coincé» entre deux départements, celui de l'intérieur et de l'industrie.

Sur l'épineux dossier de l'industrie automobile, l'invité de la radio nationale a estimé que « trop de temps a été perdu pour éclaircir ce dossier en prenant des décisions claires et tranchées : «L'économie est intimement liée à la clarté des textes », a-t-il indiqué. A ce titre, il s'est interrogé : « Est-ce produire des véhicules est un gage de santé pour une économie ? Et de répondre dans la foulée : « Des économies ne produisant pas des véhicules dans de nombreux pays et sont très performantes. En économie, il faut savoir poser les bonnes questions », explique-t-il en outre.

« Les attentes sont énormes du côté du patronat et des chefs d'entreprises, face à ce challenge crucial du renouveau économique de l'Algérie », a-t-il souligné, réitérant que la prochaine législature ne chômera pas, tellement les attentes sont nombreuses.

Sollicité à donner un avis sur le fait que les partis politiques ont accordé une importance prépondérante au secteur de l'économie, lors de la campagne électorale en vue des élections du 12 juin prochain, le président de la CAPC s'est voulu net et précis à ce sujet : « La pire des décisions prises en Algérie, est une décision prise en pensant politique sans songer à l'impact économique qu'elle suscite», a-t-il noté.

Par ailleurs, il a tranché en faveur de l'assainissement de l'arsenal de lois en faveur de l'investissement public, privé et même étranger. «C'est une priorité, voire même une urgence de l'heure », a-t-il indiqué.

« La création de richesse est intimement liée à l'environnement économique et le temps que prend l'administration à traiter les dossiers. Personne n'a évalué le cout de ce temps, son impact sur l'économie nationale et sur le retard qu'il engendre », explique-t-il, signalant que, c'est dû parfois par à « l'incompréhension des textes, l'attente de promulgation de lois et leurs contradictions ».

Il a indiqué qu'il y a nécessité d'« aller vite dans l'éclaircissement des lois et l'accompagnement des chefs d'entreprises pour favoriser la création de richesses ».

A ce titre, il affirme que les chefs d'entreprises «sont en attente d'une législature attractive et non répulsive à l'investissement dans le cadre des standards internationaux ».

Dans ce sillage, Sami Agli a rappelé que la composante des entreprises de notre économie est en majorité des PME et des TPI à 95 % qui, donc, n'ont pas une trésorerie fortifiée pour tenir au tsunami de la crise énorme induite par la pandémie du Covid-19. Le premier impact enregistré est la perte de l'emploi. 1000.000 postes d'emplois ont été perdus.

Pour permettre aux entreprises de rebondir et de se relancer, il faut, dit-il, « assurer l'adaptation des lois pour diversifier les sources de leur financement »

« Le nerf de la guerre pour une relance de l'économie, c'est le financement qu'il faut diversifier (...) Il faut trouver de nouvelles sources de financement, ici ou à l'étranger, en trouvant de nouvelles formules, des fonds,...etc.», a-t-il affirmé, réitérant la nécessité d'« assainir l'arsenal juridique régissant le financement de l'activité économique ».

Le chef d'entreprise a affirmé, dans la foulée, que « le défi qui nous attend est l'internationalisation de nos entreprises », précisant que « l'export » n'est pas une question de volonté uniquement.

« Cela demande un accompagnement dans un environnement propice », précise-t-il, tout en plaidant pour « la levée de tout type d'autorisation à l'export ». « Il ne faut pas lier l'économie forcément aux réserves de change », a-t-il conclu.

### **Foncier industriel : Des dossiers en suspens depuis quinze mois (Le Jeune Indépendant)**

L'incompréhension est totale parmi les acteurs économiques. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas déposer de dossier d'investissement depuis plus de quinze mois. Le blocage du foncier industriel dure, en effet, depuis des mois. Il y a urgence aujourd'hui, selon le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), lequel demande de débloquent le traitement des demandes des dossiers d'investissement.

Alors qu'il y a volonté de créer des richesses, le traitement des demandes des dossiers d'investissement est bloqué. Mohamed Sami Agli, président de la CAPC, tire la sonnette d'alarme sur le blocage du foncier industriel, paralysé depuis plus de quinze mois. Lors de son passage ce mardi sur les ondes de la Chaîne 3, il a fait part de l'incompréhension des acteurs économiques. «C'est l'incompréhension totale parmi les acteurs économiques. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas déposer de dossier d'investissement depuis plus de quinze mois.

Peu importe son appellation : Calpiref, Agence nationale ou autres, il faut reprendre l'étude des dossiers d'investissement au niveau des wilayas», a-

t-il indiqué, évoquant la volonté et une prise de conscience de changer les choses. «On comprend cette volonté de changer les choses mais l'attente est incompréhensive», a-t-il souligné. Pour le président de la CAPC, il y a urgence. C'est pourquoi il demande de débloquent le traitement des demandes d'investissement, signalant le paradoxe entre la volonté de créer des richesses et la réalité du terrain, qui est caractérisée, notamment, par l'absence de la réglementation accompagnant la volonté affichée par les autorités du pays.

Concernant l'assainissement du foncier industriel, tout en saluant la décision de récupérer le foncier industriel non exploité décidé par les pouvoirs publics, M. Agli juge nécessaire d'élargir l'action de récupération du foncier industriel, propriété des entreprises publiques. «Je pense que la grande partie de la propriété des zones industrielles est pour les entreprises publiques. Il faudrait faire une évaluation et une récupération du foncier industriel, propriété du public, qui n'est pas exploité, d'autant qu'on parle de zones industrielles entières», a-t-il précisé.

Par ailleurs, l'invité de la rédaction de la Chaîne 3 est revenu sur les attentes de la sphère économique des prochains législateurs. Pour M. Agli, les attentes sont énormes du côté des chefs d'entreprises, notamment au cours de cette étape «cruciale du renouveau économique de l'Algérie». «Nous attendons une réglementation claire qui rende l'investissement attractif et non répulsif.

Une réglementation qui permette réellement de créer de la richesse pour les Algériens mais aussi qui soit ouverte aux étrangers», a-t-il indiqué, signalant le rôle «crucial» du législateur qui va mettre en place des textes de loi en fonction de la réalité que vivent les acteurs économiques mais aussi en fonction de la réalité qu'impose la mondialisation de l'économie. L'urgence est aussi, estime-t-il, d'apporter des solutions à la crise économique accentuée par la crise sanitaire.

### **Investissement et relance économique: Ce que le patronat attend des futurs députés (Ouest Tribune)**

Les organisations patronales attendent des futurs élus qui siégeront prochainement à l'Assemblée populaire nationale (APN), à l'issue des élections législatives du 12 juin courant, d'apporter leur contribution dans les volets investissement et relance économique.

Ce que le patronat espère des futurs députés a été résumé, hier, par Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), lors de son passage à l'émission «L'invité de la Rédaction» de la Radio nationale. Alors que les candidats indépendants et ceux affiliés aux partis politiques, durant les 20 jours de campagne électorale qui a pris fin hier, ont annoncé plusieurs mesures pour relancer l'économie nationale, le président du CAPC a détaillé des mesures attendues en matière de

réglementation qui attire les investisseurs. «Nous attendons une réglementation claire qui rende l'investissement attractif et non pas répulsif, une réglementation qui permette réellement de créer de la richesse pour les Algériens mais aussi, ouverte aux étrangers», a-t-il déclaré. Pour ce qui est des effets dévastateurs de la pandémie du coronavirus sur l'économie, M. Agli a souligné l'impératif de trouver des solutions pour soutenir les PME (Petites ou moyennes entreprises) et les TPE (Très petites entreprises). Les dispositions attendues auront l'objectif de soutenir les PME et les TPE afin de préserver l'emploi. «Le tissu des entreprises en Algérie est à 95% constitué de PME et de TPE qui n'ont pas les moyens pour faire face à la crise économique. L'impact est clair : c'est la perte des emplois», a déclaré le président de la CAPC.

Pour soutenir les entreprises, l'intervenant appelle à la mobilisation pour préserver les emplois, un objectif qui permettra de soutenir le pouvoir d'achat. «Il faut se mobiliser pour préserver les emplois et en conséquence préserver le pouvoir d'achat et la consommation. L'objectif est d'arriver à une justice sociale», a-t-il suggéré. Parmi les solutions proposées par l'intervenant pour soutenir les entreprises en dépit d'une crise économique qui sévit encore, il a proposé de chercher des financements à l'étranger. Pour que ce moyen de financement soit réalisable, les lois doivent être amendées pour ouvrir la voie aux investisseurs de recours à cette solution. «Il faudrait adapter nos lois pour permettre aux investisseurs d'aller chercher des financements à l'étranger (...) pour ne pas avoir à revenir vers le FMI qui touche à la souveraineté du pays. C'est une ligne rouge. Le risque doit être pris par le chef d'entreprise», a-t-il soutenu.

Par ailleurs, M. Agli a affirmé que les entreprises doivent s'internationaliser, précisant qu'en plus de l'exportation de leurs produits, elles doivent y être présentes à l'étranger. Pour lui, il s'agit d'un autre défi que doivent relever les entreprises nationales. « L'autre défi qui nous attend, c'est l'internationalisation de nos entreprises. Il ne faut pas se contenter de l'exportation qui se limite à une opération commerciale. Il faudrait que les entreprises algériennes puissent être présentes à l'étranger et qu'elles puissent tirer profit de la croissance ailleurs, notamment sur le marché africain que tous les pays du monde convoitent aujourd'hui.», a-t-il déclaré sur la chaîne III. Ce défi constitue pour les entreprises une obligation et non un choix, affirme M. Agli. «Il faut pouvoir le faire avec éthique, dans la transparence et de manière légale», a-t-il déclaré.

S'agissant du rôle «primordial» des futurs députés en ce qui concerne le soutien à l'économie et aux entreprises, l'intervenant a affirmé que «les députés auront un rôle historique car ils devront légiférer pour assainir la situation et coller à la réalité qu'impose la mondialisation de l'économie». Par ailleurs, le président de la CAPC a cité un autre problème rencontré par les investisseurs et les opérateurs économiques. Il s'agit des difficultés de l'accès au foncier industriel, un problème qui remonte à plus de 15 mois. «C'est l'incompréhension totale parmi les acteurs économiques. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas déposer un dossier d'investissement depuis plus de 15 mois. Peu importe son appellation :

Calpiref, agence nationale ou autres, il faut reprendre l'étude des dossiers d'investissement au niveau des wilayas», a-t-il suggéré.

### **A la veille des élections législatives : Ce qu'attend le patronat des futurs députés (EcoTimesdz.com)**

Une nouvelle composante de l'Assemblée nationale populaire sera désormais connue au lendemain du scrutin du 12 juin prochain. Les prochains élus auront de la lourde tâche de plancher sur plusieurs dossiers d'importance, notamment, au plan économique. La situation d'inertie en la matière que connaît le pays impose aux futurs députés de mettre en place un cadre réglementaire et des lois adéquates pour la relance de l'économie nationale.

Par Akrem R.

Sans cela, le pays risque de s'enfoncer dans une crise sociale sans précédent. L'arrêt de l'investissement depuis maintenant 15 mois, faute d'un code régissant ce créneau, la perte de pas moins de un million d'emplois, suite à la crise sanitaire et la persistance de la bureaucratie, sont autant de problématiques à résoudre en urgence par les pouvoirs publics, dont les députés auront sans doute leur mot à dire sur ces questions. D'ailleurs, le patronat, qui n'a pas cessé de tirer la sonnette d'alarme sur la situation économique globale du pays, fonde beaucoup d'espoir dans les prochains élus à la Chambre basse en vue de la relance de l'économie nationale.

« Nous attendons une réglementation claire qui rende l'investissement attractif et non pas répulsif, une réglementation qui permette réellement de créer de la richesse pour les Algériens mais aussi, ouverte aux étrangers », a, dans ce sens, lancé Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), dans une déclaration à la radio nationale, hier, mardi.

Ce dernier a insisté sur l'urgence d'apporter des solutions à la crise. « Le tissu des entreprises en Algérie est à 95% constitué de PME et de TPE qui n'ont pas les moyens de faire face à la crise économique. L'impact est clair : c'est la perte des emplois », prévient le président de la CAPC. « Il faut se mobiliser pour préserver les emplois et en conséquence préserver le pouvoir d'achat et la consommation. L'objectif est d'arriver à une justice sociale », a-t-il plaidé.

De lourds fardeaux en perspective

« Les élections législatives interviennent, en un contexte, particulièrement compliqué, vu la situation des différents secteurs du pays en général et la question économique en particulier. Les élus feront face à de lourds fardeaux et à de lourdes responsabilités, celles, notamment, de convaincre d'une vraie représentativité qui les obligera à un travail acharné pour diagnostiquer et transmettre les différents problèmes

économiques dont souffrent l'ensemble des acteurs économiques », a affirmé Hamza Boughadi Hamza dans une déclaration à Eco Times.

Il a ainsi indiqué que «les investisseurs et les opérateurs économiques s'attendent à une vraie prise en charge et à une vraie écoute de la part de ces élus en vue de réels changements et réformes permettant l'amélioration du climat des affaires, l'allégement des procédures et l'élimination des blocages». Selon notre interlocuteur, la force d'un Parlement réside dans sa force de proposition inspirée de faits et de son travail sur le terrain, et de redresser les décisions néfastes au bon fonctionnement de la machine économique, anéantie jusque-là, par des lois et initiatives non étudiées et improvisées».

Il est à rappeler que lors de la campagne électorale qui a pris fin hier soir, à minuit, les candidats à la députation ont montré une certaine maturation et conscience quant aux enjeux politico-économiques auxquels fait face le pays et sur la nécessité de légiférer et voter conformément aux aspirations des opérateurs économiques. La solution réside, en effet, dans la libération de l'investissement dans tous les domaines à l'exception des secteurs stratégique, en mettant en place un guichet unique. C'est le seul moyen de tourner la page du passé et aller de l'avant. « Aujourd'hui, il ne faut pas diaboliser tous le monde et mettre les chefs d'entreprises dans le même sac. Nous avons besoin de l'apaisement et de la sérénité pour réussir dans notre transition économique. On n'a pas besoin de perdre 5 années supplémentaires», a, par ailleurs, estimé, dans ce sens, Sami Agli.

**«Une réglementation pour rendre l'investissement attractif et non répulsif» : Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) (La Nouvelle République)**

Une nouvelle composante de l'Assemblée nationale populaire sera désormais connue au lendemain du scrutin du 12 juin prochain. Les prochains élus auront de la lourde tâche de plancher sur plusieurs dossiers d'importance, notamment, au plan économique. La situation d'inertie en la matière que connaît le pays impose aux futurs députés de mettre en place un cadre réglementaire et des lois adéquates pour la relance de l'économie nationale.

Sans cela, le pays risque de s'enfoncer dans une crise sociale sans précédent. L'arrêt de l'investissement depuis maintenant 15 mois, faute d'un code régissant ce créneau, la perte de pas moins de un million d'emplois, suite à la crise sanitaire et la persistance de la bureaucratie, sont autant de problématiques à résoudre en urgence par les pouvoirs publics, dont les députés auront sans doute leur mot à dire sur ces questions. D'ailleurs, le patronat, qui n'a pas cessé de tirer la sonnette d'alarme sur la situation économique globale du pays, fonde beaucoup d'espoir dans les

prochains élus à la Chambre basse en vue de la relance de l'économie nationale.

« Nous attendons une réglementation claire qui rende l'investissement attractif et non pas répulsif, une réglementation qui permette réellement de créer de la richesse pour les Algériens mais aussi, ouverte aux étrangers », a, dans ce sens, lancé Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), dans une déclaration à la radio nationale, hier, mardi.

Ce dernier a insisté sur l'urgence d'apporter des solutions à la crise. « Le tissu des entreprises en Algérie est à 95% constitué de PME et de TPE qui n'ont pas les moyens de faire face à la crise économique. L'impact est clair : c'est la perte des emplois », prévient le président de la CAPC. « Il faut se mobiliser pour préserver les emplois et en conséquence préserver le pouvoir d'achat et la consommation. L'objectif est d'arriver à une justice sociale », a-t-il plaidé.

De lourds fardeaux en perspective

« Les élections législatives interviennent, en un contexte, particulièrement compliqué, vu la situation des différents secteurs du pays en général et la question économique en particulier. Les élus feront face à de lourds fardeaux et à de lourdes responsabilités, celles, notamment, de convaincre d'une vraie représentativité qui les obligera à un travail acharné pour diagnostiquer et transmettre les différents problèmes économiques dont souffrent l'ensemble des acteurs économiques », a affirmé Hamza Boughadi Hamza dans une déclaration à Eco Times.

Il a ainsi indiqué que « les investisseurs et les opérateurs économiques s'attendent à une vraie prise en charge et à une vraie écoute de la part de ces élus en vue de réels changements et réformes permettant l'amélioration du climat des affaires, l'allégement des procédures et l'élimination des blocages ». Selon notre interlocuteur, la force d'un Parlement réside dans sa force de proposition inspirée de faits et de son travail sur le terrain, et de redresser les décisions néfastes au bon fonctionnement de la machine économique, anéantie jusque-là, par des lois et initiatives non étudiées et improvisées ».

Il est à rappeler que lors de la campagne électorale qui a pris fin hier soir, à minuit, les candidats à la députation ont montré une certaine maturation et conscience quant aux enjeux politico-économiques auxquels fait face le pays et sur la nécessité de légiférer et voter conformément aux aspirations des opérateurs économiques. La solution réside, en effet, dans la libération de l'investissement dans tous les domaines à l'exception des secteurs stratégiques, en mettant en place un guichet unique. C'est le seul moyen de tourner la page du passé et aller de l'avant. « Aujourd'hui, il ne faut pas diaboliser tous le monde et mettre les chefs d'entreprises dans le même sac. Nous avons besoin de l'apaisement et de la sérénité pour réussir dans notre transition économique. On n'a pas besoin de perdre 5 années supplémentaires », a, par ailleurs, estimé, dans ce sens, Sami Agli.

## **Le président de l'ex-FCE, Sami Agli: «L'étude des dossiers d'investissement bloquée depuis 15 mois»( Algerie9.com)**

Alors que l'Algérie s'apprête à se doter de la première législature de l'ère Tebboune, le patronat se dit «attendre beaucoup» des nouveaux députés pour la relance de l'économie nationale.

En effet, intervenant sur les ondes de la Chaîne 3 de la radio nationale, le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC, ex-FCE), Sami Agli, a déclaré que le patronat algérien attend «une réglementation claire qui rende l'investissement attractif et non pas répulsif, une réglementation qui permette réellement de créer de la richesse pour les Algériens mais aussi ouverte aux étrangers», a-t-il indiqué. Sami Agli a également insisté sur l'urgence d'apporter des solutions à la crise : «le tissu des entreprises en Algérie est à 95% constitué de PME et de TPE qui n'ont pas les moyens pour faire face à la crise économique, avec un impact évident en matière de perte d'emplois», a-t-il souligné. Le président de la CAPC a appelé à se mobiliser «pour préserver les emplois et en conséquence préserver le pouvoir d'achat des citoyens et la consommation, l'objectif étant d'arriver à une justice sociale», a-t-il dit. Pour booster l'investissement malgré la crise financière, le président de l'ex-FCE recommande «le recours aux différents types de financements étrangers : il faudrait adapter nos lois pour permettre aux investisseurs d'aller chercher des financements à l'étranger (...) pour ne pas devoir revenir vers le FMI qui touche à la souveraineté du pays», a-t-il expliqué, ajoutant qu'il s'agit là «d'une ligne rouge». Pour Sami Agli, «le risque doit être pris par le chef d'entreprise, en l'aidant à chercher différentes sources de financement, y compris à l'étranger», a-t-il souligné.

Le filon du marché africain

«L'économie nationale se trouve face à de nombreux défis, alors que le marché africain est en pleine croissance», a encore indiqué l'invité de la radio. «L'autre défi qui nous attend, c'est l'internationalisation de nos entreprises, il ne faut pas se contenter de l'exportation qui se limite à une opération commerciale, mais permettre aux entreprises algériennes d'être présentes sur le marché étranger et qu'elles puissent tirer profit de la croissance ailleurs, notamment sur le marché africain que tout les pays du monde convoitent aujourd'hui», a-t-il estimé. Pour le représentant du patronat, «l'externalisation des entreprises nationales n'est pas un choix mais une obligation dans le contexte économique mondial : il faut pouvoir le faire avec éthique, dans la transparence et de manière légale», a-t-il plaidé, insistant sur le rôle primordial qu'auront à jouer les nouveaux élus. «Les députés auront un rôle historique car ils devront légiférer pour assainir la situation et coller à la réalité qu'impose la mondialisation de l'économie», a encore déclaré Sami Agli.

Ce dernier n'a pas manqué également de tirer la sonnette d'alarme sur le blocage du foncier industriel, «paralysé depuis plus de 15 mois», selon lui. «C'est l'incompréhension totale parmi les acteurs économiques, ils ne



comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas déposer un dossier d'investissement depuis plus de 15 mois», s'est révolté le président de la CAPC. «Peu importe son appellation : Calpiref, agence nationale ou autres, il faut absolument reprendre l'étude des dossiers d'investissement au niveau des wilayas», a-t-il conclu.

**Le président de l'ex-FCE, Sami Agli: «L'étude des dossiers d'investissement bloquée depuis 15 mois» (Le Quotidien d'Oran.com)**

Alors que l'Algérie s'apprête à se doter de la première législature de l'ère Tebboune, le patronat se dit «attendre beaucoup» des nouveaux députés pour la relance de l'économie nationale.

En effet, intervenant sur les ondes de la Chaîne 3 de la radio nationale, le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC, ex-FCE), Sami Agli, a déclaré que le patronat algérien attend «une réglementation claire qui rende l'investissement attractif et non pas répulsif, une réglementation qui permette réellement de créer de la richesse pour les Algériens mais aussi ouverte aux étrangers», a-t-il indiqué. Sami Agli a également insisté sur l'urgence d'apporter des solutions à la crise : «le tissu des entreprises en Algérie est à 95% constitué de PME et de TPE qui n'ont pas les moyens pour faire face à la crise économique, avec un impact évident en matière de perte d'emplois», a-t-il souligné. Le président de la CAPC a appelé à se mobiliser «pour préserver les emplois et en conséquence préserver le pouvoir d'achat des citoyens et la consommation, l'objectif étant d'arriver à une justice sociale», a-t-il dit. Pour booster l'investissement malgré la crise financière, le président de l'ex-FCE recommande «le recours aux différents types de financements étrangers : il faudrait adapter nos lois pour permettre aux investisseurs d'aller chercher des financements à l'étranger (...) pour ne pas devoir revenir vers le FMI qui touche à la souveraineté du pays», a-t-il expliqué, ajoutant qu'il s'agit là «d'une ligne rouge». Pour Sami Agli, «le risque doit être pris par le chef d'entreprise, en l'aidant à chercher différentes sources de financement, y compris à l'étranger», a-t-il souligné.

Le filon du marché africain

«L'économie nationale se trouve face à de nombreux défis, alors que le marché africain est en pleine croissance», a encore indiqué l'invité de la radio. «L'autre défi qui nous attend, c'est l'internationalisation de nos entreprises, il ne faut pas se contenter de l'exportation qui se limite à une opération commerciale, mais permettre aux entreprises algériennes d'être présentes sur le marché étranger et qu'elles puissent tirer profit de la croissance ailleurs, notamment sur le marché africain que tout les pays du monde convoitent aujourd'hui», a-t-il estimé. Pour le représentant du patronat, «l'externalisation des entreprises nationales n'est pas un choix

mais une obligation dans le contexte économique mondial : il faut pouvoir le faire avec éthique, dans la transparence et de manière légale», a-t-il plaidé, insistant sur le rôle primordial qu'auront à jouer les nouveaux élus. «Les députés auront un rôle historique car ils devront légiférer pour assainir la situation et coller à la réalité qu'impose la mondialisation de l'économie», a encore déclaré Sami Agli.

e dernier n'a pas manqué également de tirer la sonnette d'alarme sur le blocage du foncier industriel, «paralysé depuis plus de 15 mois», selon lui. «C'est l'incompréhension totale parmi les acteurs économiques, ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas déposer un dossier d'investissement depuis plus de 15 mois», s'est révolté le président de la CAPC. «Peu importe son appellation : Calpiref, agence nationale ou autres, il faut absolument reprendre l'étude des dossiers d'investissement au niveau des wilayas», a-t-il conclu.

### **Sami Agli : Le patronat attend beaucoup des futurs élus à l'APN (Algerie54.com)**

Le patronat place beaucoup d'espoir dans les élections législatives anticipées du 12 juin prochain pour la relance de l'économie nationale. « Nous attendons une réglementation claire qui rende l'investissement attractif et non pas répulsif, une réglementation qui permette réellement de créer de la richesse pour les Algériens mais aussi, ouverte aux étrangers », appelle Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), dans l'Invité de la rédaction, le rendez-vous matinal de la Chaîne 3 de la Radio Algérienne.

Sami Agli insiste sur l'urgence d'apporter des solutions à la crise. « Le tissu des entreprises en Algérie est à 95% constitué de PME et de TPE qui n'ont pas les moyens pour faire face à la crise économique. L'impact est clair : c'est la perte des emplois », prévient le président de la CAPC. « Il faut se mobiliser pour préserver les emplois et en conséquence préserver le pouvoir d'achat et la consommation. L'objectif est d'arriver à une justice sociale », appelle Sami Agli.

Pour booster l'investissement malgré la crise financière, l'homme d'affaires recommande le recours aux différents types de financements étrangers. « Il faudrait adapter nos lois pour permettre aux investisseurs d'aller chercher des financements à l'étranger (...) pour ne pas devoir revenir vers le FMI qui touche à la souveraineté du pays. C'est une ligne rouge. Le risque doit être pris par le chef d'entreprise », estime le président de la CAPC.

Les entreprises algériennes doivent profiter de la croissance du marché africain

L'économie nationale se trouve face à de nombreux défis, indique Sami Agli. « L'autre défi qui nous attend, c'est l'internationalisation de nos entreprises. Il ne faut pas se contenter de l'exportation qui se limite à une opération commerciale. Il faudrait que les entreprises algériennes puissent être

présentes à l'étranger et qu'elles puissent tirer profit de la croissance ailleurs, notamment sur le marché africain que tout les pays du monde convoitent aujourd'hui.»

Pour lui, l'externalisation des entreprises nationales n'est pas un choix mais une obligation dans le contexte économique mondial. « Il faut pouvoir le faire avec étique, dans la transparence et de manière légale », précise Sami Agli qui insiste sur le rôle primordial qu'auront à jouer les nouveaux élus. « Les députés auront un rôle historique car ils devront légiférer pour assainir la situation et coller à la réalité qu'impose la mondialisation de l'économie.»

Sami Agli tire la sonnette d'alarme sur le blocage du foncier industriel

Le chef d'entreprise cite l'exemple du foncier industriel, paralysé depuis plus de 15 mois. « C'est l'incompréhension totale parmi les acteurs économiques. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas déposer un dossier d'investissement depuis plus de 15 mois. Peu importe son appellation : Calpiref, agence nationale ou autres, il faut reprendre l'étude des dossiers d'investissement au niveau des wilayas », insiste encore le président de la CAPC.

### **Financement des entreprises privées : La CAPC plaide pour l'emprunt à l'étranger (Liberté)**

Le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC, ex-FCE), Mohamed Sami Agli, a estimé, hier, qu'il est temps que le gouvernement autorise les entreprises privées à faire des emprunts à l'étranger.

Hôte de l'émission "l'invité de la rédaction" de la radio chaîne III, Mohamed Sami Agli a indiqué qu'il fallait donner toutes les chances à l'économie nationale pour se relancer. Pour le président de la CAPC, il n'est plus permis de s'appuyer uniquement sur l'argent du Trésor et les crédits bancaires.

Sami Agli a estimé nécessaire de permettre à l'acteur économique de chercher le meilleur financement, en Algérie ou ailleurs. Le président de la CAPC a précisé qu'il ne s'agit pas de recourir au FMI, mais plutôt à des crédits faits par les investisseurs privés afin de concrétiser leurs projets.

Le challenge aujourd'hui est de trouver d'autres moyens de financement. Sami Agli a indiqué que le financement à l'étranger existe. Parfois il est même à des taux négatifs. Il faut donc essayer de tirer profit de tout cela à l'instar de tous les pays qui sont en train de le faire.

Plus explicite, l'invité de la radio a souligné que ce financement peut se faire à travers des fonds d'investissement, l'investissement direct ou indirect ou par l'association.

Le challenge des entreprises algériennes est l'internationalisation. Mais cela implique que les entreprises soient présentes à l'étranger. Qu'elles puissent racheter, qu'elles puissent réussir à tirer profit de la croissance des marchés à l'instar du marché africain que tout le monde convoite.

Les entreprises algériennes doivent pouvoir avoir des bureaux de liaison dans les pays cibles et de recruter de la ressource humaine sur place pour soutenir les ventes. Tout cela est à financer, mais comment le faire, s'est interrogé Sami Agli qui a précisé qu'aujourd'hui, la réglementation bloque cela. Il a appelé en ce sens à la levée de tous types d'autorisations et à travailler selon les standards internationaux.

L'économie se doit de fonctionner. Il faut qu'elle tourne pour générer de la croissance qui, elle, garantit les ressources en devises. C'est en ce sens qu'il faille éclaircir et assainir tout l'arsenal juridique régissant le financement de l'activité économique.

Concernant l'environnement économique, Sami Agli a déploré que personne n'ait fait l'exercice d'évaluer le coût et l'impact du temps de l'administration sur l'économie et sur les retards engendrés. Cette situation est parfois la conséquence de l'incompréhension des textes, de leur contradiction et aussi de l'attente de promulgation de textes.

A ce titre, le président de la CAPC plaide pour une mise à plat de tout l'arsenal réglementaire pour, dit-t-il, préserver ce qui est acquis et changer ce qui est à changer et aller vite dans d'éclaircissement du processus d'accompagnement des chefs d'entreprise dans la création de richesse.

Aujourd'hui, conclut-il, ce n'est pas un choix, c'est une obligation, ajoutant qu'il n'était plus possible de rester, encore, dans le même modèle économique basé sur un financement soit bancaire soit du Trésor.

### **Baisse du déficit de la balance commerciale durant les 5 premiers mois (APS)**



Le déficit de la balance commerciale de l'Algérie a enregistré une baisse de 68% au cours des cinq (05) premiers mois de 2021, passant à -1,3 milliard de dollars à fin mai 2021, contre 3,9 milliards USD à fin mai 2020, a indiqué mercredi le ministère des Finances dans un communiqué.

Les importations ont été réduites à 15,2 milliards de dollars (mds USD) au cours des 5 premiers mois de 2021, contre 18,9 mds USD à la même période de 2019, soit un repli de près de 20%.

Les exportations d'hydrocarbures ont, quant à elles, augmenté de +32,7% durant les 5 premiers mois de l'année en cours alors que les exportations hors hydrocarbures ont progressé de +81,71%.

Le taux de couverture commerciale (des importations par les exportations) s'est ainsi amélioré de manière appréciable pour atteindre 92% à fin mai 2021 contre 72% à fin mai 2020.

"Cette atténuation (du déficit commercial) est le résultat d'une part, de la forte augmentation des exportations globales de marchandises et, d'autre part, aux mesures prises par les autorités publiques pour encadrer le commerce extérieur", explique le ministère.

Le ministère observe, à ce titre, que le niveau des réserves de change a "repris durant le mois de mai 2021 un trend haussier", une situation qu'il qualifie d' "inédite" et "qui n'a pas été observée depuis plusieurs mois".

### **Croissance économique: 4,2% attendue pour 2021 (APS)**



La croissance économique de l'Algérie a été revue à la hausse et devrait se situer à +4,2% en 2021, alors que la croissance du secteur des hydrocarbures devrait atteindre 10,1%, a indiqué mercredi le ministère des Finances dans un communiqué.

Cette progression de la croissance économique, prévue à +3,98% dans la loi de finances (LF) 2021 est "en relation avec le retour progressif de l'activité économique suite à l'amélioration de la situation sanitaire après le repli de la pandémie", explique le ministère.

Une amélioration qui sera principalement tirée de "l'amélioration de la croissance du secteur des hydrocarbures et hors hydrocarbures qui atteindraient +10,1% et +3,2% respectivement", selon la même source.

Ainsi, la croissance Hors hydrocarbures "se situerait à +3,2% dans la loi de finances complémentaire (LFC) 2021, contre +2,4% prévue dans la LF 2021, pour tenir compte de la reprise de l'activité des secteurs de la construction (+3,8%) et des services marchands (+3,6%)", précise le ministère.

## **Rapport de la Banque Mondiale sur les perspectives économiques : Une croissance de 3,6% pour l'Algérie (Liberté)**

L'agitation sociale et les conflits constituent des risques récurrents pour l'économie, soutient la Banque mondiale.

L'économie algérienne devrait progresser de 3,6% en 2021 prévoit la Banque mondiale qui a publié, hier, son rapport sur "les Perspectives économiques mondiales". Les prévisions de la Banque mondiale sont en baisse de 0,2% par rapport aux projections publiées au début de l'année en cours.

En janvier dernier, l'institution financière internationale tablait sur une croissance de 3,8% du produit intérieur brut (PIB) de l'Algérie. Pour rappel, l'avant-projet de la loi de finances complémentaire pour 2021 prévoit une amélioration de la croissance économique à 4,21% en liaison avec la hausse de l'investissement public.

La Banque mondiale a revu, par ailleurs, à la hausse ses projections pour 2022 de 0,2 point, prévoyant une croissance de 2,3% de l'économie algérienne, avant de ralentir à 1,6% en 2023. Selon les estimations de l'institution de Bretton Woods, le PIB de l'Algérie s'est contracté de 5,5 % en 2020.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, "la production devrait augmenter de 2,4% en 2021, ce qui correspond à une progression plus soutenue que prévu mais inférieure à la moyenne de la dernière décennie (2010-2019)", indique le rapport.

La région devrait bénéficier du récent redressement des prix pétroliers, de l'augmentation de la demande extérieure et de l'atténuation des perturbations économiques dues à la pandémie.

Avec l'accélération de la vaccination, l'assouplissement des restrictions de déplacement, l'allègement des réductions de la production pétrolière et l'atténuation des problèmes budgétaires, la croissance devrait s'accélérer à 3,5% en 2022.

"Néanmoins, les perspectives sont incertaines et dépendent de l'évolution de la pandémie, de l'accès aux vaccins et de la volonté des populations de se faire vacciner", souligne la Banque mondiale. Dans les pays exportateurs de pétrole, la hausse des prix pétroliers favorisera la croissance et le redressement des recettes publiques.

Les cours devraient s'établir en moyenne à 62 dollars le baril en 2021 et 2022. "Les risques de dégradation sont prépondérants et liés à la possibilité d'une résurgence de la pandémie, aux retards dans la distribution des vaccins, à la baisse des prix pétroliers dans le contexte d'une faible diversification économique, à la hausse des prix agricoles et à l'insécurité alimentaire, ainsi qu'aux conflits et aux tensions sociales", avertit l'institution financière internationale.

Le manque de diversification économique, ajoute le rapport, reste problématique du fait que la demande pétrolière devrait rester inférieure

aux niveaux pré-Covid jusqu'à la fin de 2023. "L'agitation sociale et les conflits constituent des risques récurrents pour la région.

La hausse des prix des denrées alimentaires, conjuguée aux situations de fragilité et de conflit, aux risques politiques et aux flambées récurrentes de Covid-19, sont autant de facteurs qui exposent la région à des risques économiques et sociaux importants", souligne le rapport qui indique que l'économie mondiale devrait croître de 5,6% l'année en cours.

Un chapitre du rapport analyse le rebond de l'inflation mondiale qui a accompagné la reprise de l'activité économique. La hausse des prix des

denrées alimentaires et l'accélération de l'inflation globale pourraient "exacerber les problèmes liés à l'insécurité alimentaire dans les pays à faible revenu", avertit la Banque mondiale.

### **Commerce: habilitation du premier opérateur pour la prise en charge de l'apposition du code à barres au niveau national (APS)**

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a remis mardi la décision d'habilitation au profit du premier opérateur national qui sera chargé de l'apposition du code à barres sur les produits destinés à la consommation humaine, a indiqué mercredi un communiqué du ministère.

Il s'agit de l'Association algérienne d'apposition du code à barres sur les produits "GS1 Algeria", dirigée par Halim Recham, a précisé le communiqué. L'habilitation de cet opérateur est intervenue au terme de la réunion de la Commission nationale d'apposition du code à barres sur les produits, tenue le 31 mai dernier au siège du ministère du Commerce, laquelle a été consacrée à l'examen des dossiers d'habilitation des candidats désirant prendre en charge l'opération d'apposition du code à barres au niveau national.

Cela intervient conformément à l'arrêté interministériel du 16 février 2021 portant règlement technique fixant les conditions et les modalités applicables à l'apposition du code à barres sur les produits destinés à la consommation humaine.

### **Economie: les pertes subies en 2020 seront "rattrapées" dès cette année (APS)**

L'année 2021 devrait connaître un retour progressif de l'activité économique en Algérie à des niveaux permettant le "rattrapage" des pertes subies en 2020 et une atténuation des déséquilibres des comptes de l'Etat, a indiqué mercredi le ministère des Finances dans un communiqué.

"L'année 2021 devra être consacrée à la stabilisation des fondamentaux de notre économie, à travers un retour progressif de l'activité économique à des niveaux permettant le rattrapage des pertes subies en 2020 et une atténuation des déséquilibres internes et externes des comptes de l'Etat", a avancé le ministère dans son document qui fait le bilan de la situation économique et sociale du pays durant les 5 premiers mois de l'année.

Les principaux indicateurs macroéconomiques et budgétaires de l'Algérie confirment, selon le ministère "une certaine reprise de l'activité économique" et "montrent une prise en charge des besoins des citoyens en matière de revenus et de couverture sociale et sanitaire.

Cette performance intervient sur fond de signes fondamentaux d'une reprise de l'économie mondiale en relation avec le reflux de la pandémie du Covid-19, ce qui ouvre de nouvelles perspectives favorables pour l'ensemble des économies, notamment, celles développées et émergentes, observe-t-il .

Ainsi, la croissance économique de l'Algérie devrait se situer à +4,2% en 2021, alors que la croissance du secteur des hydrocarbures devrait grimper à 10,1%. La croissance hors hydrocarbures se situerait à +3,2%.

Durant les 5 premiers mois de l'année en cours, le déficit de la balance commerciale a déjà enregistré une baisse de 68%, passant à -1,3 milliard de dollars, avec des importations de 15,2 mds USD, des exportations d'hydrocarbures en hausse de +32,7% et des exportations hors hydrocarbures en progression de +81,71%.

#### **Hausse de 9,5% à plus de 800 mds de DA des recouvrements fiscaux en 4 mois**

La reprise de l'activité économique en Algérie est reflétée, soutient le ministère, par le niveau des recouvrements fiscaux, effectués par l'administration des impôts, par une hausse de 9,5% à 807,65 mds de DA à fin avril 2021 par rapport à la même période de 2020 (737,69 mds DA).

Le ministère a rappelé, à ce titre, que les crédits à l'économie alloués uniquement par les banques publiques ont atteint, à fin mars 2021, un encours de plus de 9711 mds DA (en hausse de 67 milliards DA par rapport à fin décembre 2020), dont 4087 mds alloués au secteur privé.

La part des crédits d'investissement représente 75% du total des crédits accordés par les banques publiques, avec une évolution de 5 mds DA.

Concernant les crédits d'exploitation, ils ont enregistré une hausse de 64 mds DA. "Cela démontre l'effort considérable déployé par le secteur bancaire pour accompagner le secteur économique national dans la perspective d'assurer une reprise parraine", souligne le département des Finances.

En outre, et en application de l'instruction du ministre des Finances relative au délais de traitement des dossiers de crédit, lequel ne doit pas dépasser 30 jours, les banques publiques ont procédé à l'actualisation de leurs procédures en matière de traitement des dossiers de crédit, entre autres, le développement de solutions informatiques, portant sur la dématérialisation des dossiers de crédit qui contribuera, à réduire davantage les délais et se conformer par conséquent aux dispositions de cette instruction, a tenu à rappeler le ministère.



D'autre part, pour ce qui est de l'évolution de l'inflation moyenne en 2021, elle devrait se situer, selon les prévisions autour de 4%, en relation avec "la reprise de l'activité et le retour progressif à l'approvisionnement normal des marchés, notamment, alimentaires", précise le ministère.

En ce qui concerne le budget de l'Etat, le Gouvernement, en application du programme du président de la République, poursuit la mise en œuvre de la stratégie qui repose sur la maîtrise de la dépense publique et l'amélioration progressive des recettes fiscales, tout en préservant le soutien de l'Etat aux populations vulnérable à travers les transferts sociaux, souligne le ministère.

Et pour atténuer les impacts de la crise sanitaire du Covid-19, l'Etat a alloué des dotations budgétaires, au titre l'exercice 2021, de près de 530 milliards de DA, selon la note du ministère.

### **Covid-19: 530 milliards de DA alloués par l'Etat en 2021 pour atténuer l'impact (APS)**

L'Etat a alloué des dotations budgétaires, au titre l'exercice 2021, de près de 530 milliards de DA dans le cadre de l'atténuation des impacts de la crise sanitaire du Covid-19, a indiqué mercredi le ministère des Finances dans un communiqué.

En plus des transferts sociaux, notamment, les subventions, l'Etat a renforcé la couverture sociale et sanitaire par l'octroi, au titre de l'année 2021, des dotations budgétaires pour soutenir les pertes de revenu des ménages et la baisse de l'activité des entreprises et des professions libérales, a souligné le ministère.

Cela s'est fait à travers des mesures financières et fiscales relatives aux reports des paiements arrivés à échéance pour les remboursements des crédits et intérêts ainsi que les paiements fiscaux.

En ce qui concerne les mesures prises par les pouvoirs publics pour atténuer l'impact de la crise sur les entreprises économiques et commerciales, le ministère a rappelé, qu'en plus des mesures fiscales, dont l'effet cours jusqu'à juin 2021, l'année 2020 et début 2021 a été caractérisée par une très grande mobilisation des institutions et établissements financiers publics pour porter assistance aux opérateurs économiques, exploitants, investisseurs et industriels, mis à rude épreuve dans la poursuite de leur activité par les effets négatifs de la pandémie du COVID-19.

Les mesures prises, dont l'échéance initiale d'application était fixée à septembre 2020, ont été maintenues une première fois à fin décembre 2020, une seconde fois jusqu'à fin mars 2021 et une troisième fois à fin juin 2021.

Ces mesures portent notamment sur le report des échéances de 6 à 12 mois sur les crédits d'investissement et d'exploitation avec maintien des avantages liés à la bonification du taux d'intérêt pris en charge par le Trésor,

la prorogation des différés de paiement sur l'investissement de 12 mois, des délais supplémentaires d'utilisation des crédits de 12 mois, le renouvellement des crédits d'exploitation, le rééchelonnement ou la consolidation des échéances échues et l'exonération de la clientèle du paiement des pénalités de retards, a encore rappelé le communiqué.

Une démarche qui s'est traduite par "le traitement d'un nombre très important de demandes de report ou de glissement d'échéance, émanant de la clientèle, à la fois du secteur public et privé".

A ce titre, poursuit le ministère, certaines entreprises ont bénéficié de plusieurs reports pour la même échéance alors que d'autres ont bénéficié d'un report pour l'ensemble de leurs crédits (exploitation et investissement).

### **Officiellement sur le bureau du président dans quatre mois : Le dossier des subventions fin prêt (L'Expression)**

La suppression progressive des subventions touchera l'ensemble des secteurs et des services.

C'est officiel. Le fameux dossier de la révision des subventions des prix, qui a fait couler beaucoup d'encre, sera sur le bureau du président de la République d'ici à quatre mois au maximum. C'est le président du Conseil économique, social et environnemental (Cnese) qui en a fait l'annonce. Ce qui n'était que bruits de coulisses et rumeurs colportées par des responsables proches de centres de décision, est finalement devenu une réalité palpable. Le dossier très attendu par les experts, les politiques, l'opinion publique et les associations de défense des droits des consommateurs, devra être décortiqué par les experts du gouvernement, qui aura à statuer sur sa «faisabilité». Le dossier a vu, l'association, selon le président du Cnese, des spécialistes des «syndicats, sociologues et experts du conseil» à même de garantir «une vision et des solutions consensuelles». «Il y aura une refonte générale sur de bonnes bases par rapport aux normes internationales», expliquera Reda Tir, en marge des travaux de la rencontre sur l'eau tenue à Alger. La méthodologie préconisée par le Cnese, étant de passer d'une subvention des biens et des services à une subvention des revenus. Comme nous l'avons explicité lors de nos précédentes éditions, le système de révision des subventions sera progressif, afin d'assurer un passage en douceur à même d'éviter des dommages collatéraux, dont un impact brutal sur les bas revenus et les couches dites moyennes. La suppression progressive des subventions touchera l'ensemble des secteurs et des services, jusqu'à une application totale de la «vérité des prix». Les aides de l'Etat seront concentrées autour des démunis, des bas salaires et des couches moyennes, à travers des revalorisations substantielles des revenus. Cela aussi, en tenant compte du pouvoir d'achat et du Salaire national minimum garanti (Snmg). Une équation difficile à mettre en oeuvre si l'on mesure la défaillance du système

statistique et d'information désuet de l'administration algérienne. C'est l'exemple de la Solidarité nationale qui, malgré un large éventail d'outils performants dont dispose ce secteur, peine à produire la moindre information sociale. Cela, faute de méthodologie et d'approche adéquates, faut-il le signaler. Le collectif des experts préconise également une rationalisation des dépenses de l'Etat, notamment pour ce qui est des subventions des prix de l'eau, de l'électricité et des télécommunications. Les experts du Cnese et associés prônent une guerre contre le gaspillage, à travers des mesures graduelles et progressives, contenues dans le rapport qui sera présenté au président de la République. Une rationalisation des dépenses et des ressources sera également au centre des recommandations émises par ces experts. L'exemple des solutions préconisées par le Cnese dans le dossier de l'eau, renseigne sur la tendance générale à emprunter dans ce cadre. On notera, à ce propos, les propositions du rapport Tir à travers trois packs de tarifs applicables de l'eau notamment: «Un tarif solidarité eau», «un tarif social» et enfin «un tarif confort». Une rationalisation de la gestion de l'eau passera, désormais, par une révision de la grille tarifaire et de la loi sur l'eau pour sortir de cette crise de stress hydrique, mais aussi pour désengager l'Etat par rapport à ce dossier. Il y a lieu de rappeler que le président de la République, lors de la récente interview accordée au magazine Le Point avait annoncé la relance du dossier, affirmant que «le projet est en cours d'élaboration, j'attends l'élection des assemblées -Parlement et assemblées locales - pour entamer une réflexion nationale, notamment avec les syndicats, le Conseil national économique et social et environnemental (Cnese) et les élus», devait-il conclure. Il a également rappelé qu'«aux premières années de l'indépendance, les millionnaires se comptaient sur les doigts d'une seule main. Maintenant, l'Algérie compte des centaines de milliardaires. L'État social reste un principe valable pour les classes moyennes et démunies, mais les plus riches ne doivent plus être concernés par les subventions...». Il y a lieu de rappeler que «le volume des subventions consenties annuellement par l'Etat à l'effet d'assurer la disponibilité des produits de large consommation, dépasse souvent les 60 et 70% du prix réel de la plupart des produits». D'où l'urgence du traitement de ce dossier, surtout face à la raréfaction des ressources financières, dues à la double crise, celle économique et sanitaire mondiale.

### **L'importation des véhicules de moins de 3 ans autorisée (APS)**

L'importation des véhicules de tourisme de moins de trois (3) ans d'âge par les particuliers résidents, sur leurs devises propres, a été autorisée par la loi de finances complémentaire (LFC) pour 2021, publiée au dernier Journal officiel (N44).

Selon l'ordonnance 21-07 du 8 juin 2021, portant LFC pour 2021, "le dédouanement, pour la mise à la consommation, avec paiement des droits

et taxes relevant du régime de droit commun, des véhicules de tourisme de moins de trois (3) ans d'âge, importés par les particuliers résidents, une (1) fois tous les trois (3) ans, sur leurs devises propres, par débit d'un compte devises, ouvert en Algérie, est autorisé".

Les modalités d'application de cette disposition ainsi que le contrôle de conformité des véhicules de tourisme usagés sont fixées "par voie réglementaire", selon la LFC.

A rappeler que l'importation des véhicules de moins de trois ans avait été autorisée par la loi de finances de 2020 avant qu'elle ne soit "gelée".

### **Certification électronique: l'AGCE et l'ANCE obtiennent les Sceaux "Web Trust" (APS)**



L'Autorité gouvernementale de certification électronique (AGCE) a obtenu les sceaux de certification de conformité aux référentiels Web Trust for CA, Web Trust BR SSL et Web Trust for Code Signing, pour son compte et pour le compte de l'Autorité nationale de certification électronique (ANCE), indique mardi un communiqué commun de ces deux établissements (AGCE et ANCE).

"Mars 2021, date mémorable dans l'histoire de la certification électronique en Algérie: L'Autorité gouvernementale de certification électronique (AGCE) obtient les sceaux de certification de conformité aux référentiels Web Trust for CA, Webtrust BR SSL et Web Trust for Code Signing, pour son compte et pour le compte de l'Autorité nationale de certification électronique (ANCE)", note la même source, précisant que le programme WebTrust "permet de fournir une assurance sur une combinaison de principes et de critères".

Cet audit est renouvelé annuellement afin de "maintenir la reconnaissance internationale", a-t-on indiqué, ajoutant que "cette réalisation est l'aboutissement de la mise en place des Autorités nationale et gouvernementale de certification électronique dont le processus a été entamé en décembre 2018, finalisé en novembre 2020 et couronné par les sceaux Web Trust en mai 2021, attestant de la conformité des services de l'AGCE aux référentiels et aux normes internationales en la matière".

"Décembre 2018 - mai 2021, un délai des plus courts pour réussir cet exploit en dépit de toutes les difficultés, notamment celles liées au Covid-19 et ce, grâce au professionnalisme, à la détermination et à l'opiniâtreté

des équipes de l'Autorité gouvernementale de certification électronique", relève le communiqué.

"L'Audit Web Trust a été un important investissement en ressources matérielles, financières et humaines. Un message fort envoyé aux clients de l'AGCE sur ses valeurs, ses objectifs et son engagement à fournir des services à la pointe de la technologie. Une démarche initiée depuis le lancement du projet par l'AGCE en sa qualité de coordonnateur du schéma national de certification électronique, faisant ainsi de l'AGCE l'instaurateur et le principal acteur du climat de confiance numérique essentiel à la mise en œuvre des projets de numérisation et de transformation digitale visant l'instauration de l'économie numérique en Algérie", rappelle la même source.

L'AGCE "est un fournisseur de confiance aux entités de la branche gouvernementale au sens de l'article 2 de la loi 15-04, à travers ses services dont l'émission, la gestion et la validation des certificats électroniques d'authentification, de chiffrement et de signature électronique, la plateforme de collaboration documentaire et de signature électronique et la création et la vérification à distance de signature électronique à valeur légale".

Il s'agit aussi de "l'horodatage électronique qualifié, la sécurisation des documents par cachet électronique et la sécurisation des sites internet et des réseaux internes gouvernementaux".

L'AGCE s'inscrit "dans une stratégie d'édification de la confiance dans les transactions électroniques par la généralisation des services de signature et de certification électroniques au sein des intervenants de la branche gouvernementale", poursuit le communiqué.

En effet, "grâce à son expertise et à ses équipes pluridisciplinaires constituées de jeunes diplômés algériens, L'AGCE permet de sécuriser les communications en ligne, de gérer des milliers d'identités numériques vérifiées et d'automatiser les processus d'authentification et de chiffrement. Ses infrastructures PKI de pointe et ses solutions d'identités numériques répondent aux normes internationales et lui confèrent la faculté de suivre et de contrôler l'activité de certification électronique des tiers de confiance ainsi que la fourniture des services de certification électronique au profit des intervenants de la branche gouvernementale", conclut la même source.

### **La CNAN réceptionne un navire de transport de marchandises baptisé "Cirta" (APS)**

La Compagnie nationale algérienne de navigation (CNAN) a réceptionné, mardi, un nouveau navire de transport de marchandises baptisé "Cirta" doté d'une capacité de transport de 1478 conteneurs.

La réception de ce navire s'est déroulée au niveau du port d'Alger lors d'une cérémonie présidée par le ministre des Travaux publics et des Transports,

Kamel Nasri, en présence du ministre de l'Energie et des mines, Mohamed Arkab et du wali d'Alger, Youcef Chorfa.

Fabriqué en Chine, le navire "Cirta" d'une longueur de 172 mètres et de 24 mètres de largeur est doté d'une capacité totale de 1.478 conteneurs dont 190 conteneurs réfrigérés pour le transport de marchandise au niveau du bassin méditerranéen au profit de la Cnan-Med.

Classé navire "vert", le "Cirta" est muni de moyens et d'équipements sophistiqués conçus pour être respectueux de l'environnement, selon les explications données par son équipage.

M.Nasri a affirmé, lors d'un point en marge de la cérémonie, que le "Cirta" est doté des mêmes caractéristiques technique que le navire "Djanet" réceptionné la semaine dernière", tout en précisant que cette acquisition s'inscrivait dans le cadre du programme des investissements arrêté par le ministère des Travaux publics et des Transports.

Dans ce sillage, il a fait état de la réception l'été prochain qu'un autre navire de transport de voyageurs ayant une capacité de 1.800 voyageurs et 600 véhicules baptisé "Badji Mokhtar 3".

M.Nasri a évoqué aussi un projet d'acquisition de près de 2000 conteneurs vides, en attendant la fabrication de ce type de moyens de transport au niveau local par des entreprises algériennes intéressées.

"Toutes ces initiatives ont pour but de renforcer le rôle de l'Algérie dans le domaine du fret maritime et de transport de personnes, et ce dans l'objectif de réduire le recours à des prestataires étrangers payés en devises", a expliqué M. Nasri.

De plus, il a appelé les responsables présents à cette cérémonie au suivi continu de la ressource humaine formée localement pour lui permettre de bénéficier des meilleures connaissances dans le domaine, au sein des navires de la Cnan-Med, filiale du Groupe algérien de transport maritime (GATMA), représentant, selon lui, "le porte-drapeau" du pavillon national.

### **Transport maritime: les opérateurs appelés à restituer les conteneurs des armateurs (APS)**

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Kamel Nasri, a appelé, mardi à Alger, les opérateurs économiques algériens à restituer au plus vite aux armateurs étrangers les conteneurs qu'ils utilisent pour leurs importations afin d'éviter le paiement de frais supplémentaires en devises. S'exprimant lors d'un point de presse à l'occasion de la réception du navire porte-conteneurs "Cirta", au port d'Alger, M. Nasri a lancé un appel aux opérateurs économiques algériens pour qu'ils restituent aux armateurs étrangers et dans "les plus brefs délais", les conteneurs qu'ils utilisent.

"Le retard accusé dans la restitution de ces conteneurs engendre des problèmes et le paiement de frais supplémentaires aux armateurs étrangers. Chaque jour de retard coûte au pays des sommes importantes

d'argent en dinars et en devises. Cela en plus des répercussions de ces frais supplémentaires sur les prix de revient des produits de consommation importés", a expliqué M. Nasri.

La restitution des conteneurs dans les plus courts délais permettra de régler ce problème qui reste selon le ministre des Travaux publics et des transport "inadmissible".

M.Nasri a exhorté, en outre, les opérateurs économiques algériens, publics ou privés, à faire appel, "dans la mesure du possible", dans le cadre de leurs opérations d'importation et d'exportation, aux entreprises nationales de transport maritime afin de réduire les dépenses en devises.

A ce propos, le ministre a assuré que des efforts ont été déployés dans le cadre d'un plan visant à la relance du pavillon national, pour permettre à l'armateur national d'atteindre entre 23 et 25% des parts du marché algérien du transport maritime des marchandises, estimé actuellement à 6 %.

"L'Algérie aspire à réaliser beaucoup plus grâce à d'autres investissements dans le secteur", a-t-il souligné.

Par ailleurs, M. Nasri a évoqué, à l'occasion, l'activité de l'exportation qui devrait connaître, selon lui, "un essor dans les mois prochains et dans les années à venir".

### **Serport: une plate-forme portuaire d'échanges de données numériques (APS)**



Une plate-forme communautaire portuaire d'échanges de données numériques (APCS) a été lancée lundi par le Groupe Serport, et devrait apporter une véritable valeur ajoutée aux ports et à leurs utilisateurs, a indiqué à Alger, le PDG du groupe services portuaires Serport , Djelloul Achour.

"La mise en place de la plate-forme par Algerian port community system, filiale du groupe Serport, permettra une meilleure organisation des flux d'information, une dématérialisation du circuit documentaire et une traçabilité du passage des cargaisons, ce qui réduira d'une manière conséquente la durée des opérations commerciales tout en réduisant les coûts", a expliqué M. Achour, lors d'un point de presse, à l'occasion du lancement officiel de cette plate-forme .

Selon les précisions du premier responsable de Serport, le lancement de la plate-forme numérique s'inscrit dans le cadre des objectifs des pouvoirs publics qui consistent à dématérialiser toutes les opérations portuaires et fédérer les usagers du port dans le but de réduire les surcoût engendrés par les anciennes pratiques et qui sont "évalués à plusieurs millions de dollars".

Il a précisé que la plateforme APCS a été développée et mise en service par une équipe pluridisciplinaire composée exclusivement des cadres du groupe Serport, notamment des ingénieurs en informatique, des cadres dans les métiers de la logistique portuaire qui ont déjà développé des opérations similaires dans le cadre du système d'information dans le port.

"C'est un projet national à 100%", s'est-il félicité, ajoutant que le recours aux experts étrangers pour l'acquisition d'une telle plateforme aurait coûté près de 25 millions d'euro.

Il a rappelé qu'avant ce projet, le pays avait déjà tenté plusieurs partenariats avec des experts étrangers pour la gestion digitale des ports, mais le recours aux experts étrangers générait des coûts immédiat, a-t-il relevé.

Il a cité à titre d'exemple la joint-venture, lancée par le biais du Ministère des Transports, avec le partenaire Emirati DP.WORLD. Ce dernier devait avoir la charge de la mise en place, l'exploitation, la maintenance et le développement d'un G.U.E (Guichet unique électronique) au niveau des ports d'Alger, d'Oran et de Skikda pour le généraliser par la suite à l'ensemble des ports nationaux de commerce.

En 2016, une joint venture, selon la règle 51/49, a été créée sous la dénomination Djazair Port Community System (DPCS-SPA) par cinq associés, dont trois entreprises portuaires d'Alger, de Skikda et d'Oran et deux entreprises émiraties, en l'occurrence D.P. World LLC et D.T. World LLC. "Mais ce partenariat n'a pas pu voir le jour alors Il a été décidé de dissoudre la société", a-t-il rappelé.

Soulignant la mission de son groupe, M. Achour a affirmé que Serport compte moderniser davantage les ports algériens afin de les hisser aux standards internationaux.

"Notre programme compte également promouvoir le positionnement des ports algériens sur le marché mondial et contribuer favorablement au développement du commerce extérieur du pays", a-t-il assuré.

## **Banques/Finances/Assurances**

### **La CAAR a réalisé un résultat net de 1,144 milliard de dinars en 2020 (APS)**

La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR) a réalisé un résultat net et comptable de 1,144 milliard de dinars en 2020, soit 44% de croissance comparativement à l'exercice 2019, et ce malgré la pandémie



qui a affecté l'économie nationale, a annoncé mardi à Alger son P-dg, Zohir Laiche.

"Malgré la pandémie qui a affecté l'économie nationale en 2020 dans tous ses aspects, la CAAR a pu maintenir ses grands agrégats à des niveaux appréciables pour dégager un résultat net comptable est de 1,144 milliard de dinars, soit 44% de croissance comparativement à l'exercice 2019 ou il avait atteint les 793 millions DA", a précisé M. Laiche lors de la cérémonie de célébration du 58ème anniversaire de la création de la CAAR, organisée à l'hôtel El Aurassi.

Affirmant que la valeur ajoutée (marge d'assurance) a connu elle, une progression de 7% par rapport à 2019, le premier responsable de la CAAR a ajouté que les règlements de sinistres en faveur des clients ont atteint près de 8 milliards DA en 2020.

Quant aux recettes (chiffre d'affaires) ont atteint près de 15 milliards DA, en légère baisse de 3%, alors que la baisse globale du marché algérien des assurances était de l'ordre de 5% durant l'année dernière, a fait savoir également M. Laiche.

S'agissant des effectifs de la compagnie, ils sont au nombre de 1949 employés en légère progression de 1%, et ce malgré une conjoncture considérée comme "défavorable", a-t-il encore relevé.

Le réseau de la CAAR s'est enrichi, quant à lui, de 11 nouvelles agences, portant ainsi le nombre total des agences à 292.

"A l'ère de crise pandémique sans précédent, conjuguée à un besoin de digitalisation accru, la CAAR s'y est préparée pour relever les défis nouveaux avec sérénité. Ces nouveaux challenges, aussi bien économiques, sociaux que technologiques appellent une refonte globale de notre vision et un ajustement idoine de notre comportement managérial", a souligné M. Laiche lors de cette cérémonie.

Le P-dg de la CAAR a assuré, en outre, que "la compagnie a modernisé ses moyens et ses instruments de distribution à travers une plus grande information de ses systèmes de gestion en installant, notamment des terminaux de paiements électroniques dans tous les points de vente", et ce, pour s'adapter à "l'évolution et pour mieux servir le client".

## **Energie**

### **Mine d'Amesmessas: réception des 1es quantités de minerais d'or (APS)**

L'Entreprise d'exploitation des mines d'or (ENOR), vient de recevoir les premières expéditions du minerai aurifère produites par les micro-entreprises d'exploitation minière artisanale dans son usine de traitement à Amesmessas (Ain Guezzam), a indiqué lundi le ministère de l'Energie et des mines.

Une quantité totale de plus de 40 tonnes à une teneur moyenne de 11,8 g/tonnes a été fournie par deux micro-entreprises, la première avec 22,850 tonnes et une teneur de 13,725 g/t et la deuxième avec 17,380 tonnes avec une teneur de 9,462 g/t, a précisé la même source.

Le communiqué a rappelé que le ministère de l'Énergie et des mines prévoit d'atteindre une production d'or pour l'année en cours de l'ordre de 250 kg dans un premier temps pour passer à 500kg l'année prochaine.

Le ministère de l'Énergie et des mines avait annoncé, la semaine passée, la signature de 36 contrats commerciaux entre l'ENOR et des micro-entreprises pour l'achat des pépites d'or produites dans le cadre de l'ouverture du domaine d'exploitation minière artisanale de l'or au profit des jeunes des régions du Sud.

### **La coopération algéro-turque pour promouvoir la formation en matière de transition énergétique et des énergies renouvelables (APS)**



La consolidation de la coopération algéro-turque en vue de la promotion et de l'appui aux opportunités de formation dans le domaine de la transition énergétique et des énergies renouvelable a été soulignée mardi à Alger, selon un communiqué du ministère la Formation et de l'Enseignement professionnels.

Le communiqué du ministère fait état d'une audience accordée par la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyem Benfriha, en compagnie du ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables Chems Eddine Chitour, à l'ambassadrice de Turquie à Alger, Mme Mahinur Ozdemir Goktas au Coordinateur de l'Agence turque de coopération et de coordination (TIKA), Alparslan Cevik,

Cette audience avait, pour objectifs, de "consolider la coopération, examiner les voies et moyens de promotion et d'appui aux opportunités de formation en matière de transition énergétique et des énergies renouvelables et d'améliorer le niveau des formateurs et d'élaborer les programmes de formation, selon les critères internationaux et exigences du marché d'emploi en la matière".

Dans ce contexte, Mme Benfriha a affirmé que le secteur de la Formation professionnelle "ambitionne de développer des stratégies d'avenir, en coordination avec le secteur de la transition énergétique et des énergies

renouvelables, en vue de la prise en charge de la formation de la ressource humaine dans les différentes spécialités en lien avec ce domaine", faisant état de la création d'un institut spécialisé en énergies renouvelables.

De son côté, M. Chitour a affirmé que "son département ministériel adopte une stratégie importante et prioritaire pour le Gouvernement, laquelle vise à promouvoir et diversifier le développement économique durable et à relancer l'économie nationale hors hydrocarbures, et ce en se dirigeant vers l'exploitation et le développement de l'efficacité énergétique, ce qui nécessite une coordination entre tous les secteurs concernés".

Il a, à ce titre, affirmé que la coopération avec l'agence TIKA en la matière est "fructueuse et importante" pour les deux secteurs.

Pour sa part, l'ambassadrice turque a exprimé "sa disposition à accompagner cette stratégie à travers l'intensification de la coopération et du partenariat en vue de développer les domaines de la formation et de l'enseignement professionnels, avec l'apport de l'agence TIKA".

De son côté, le coordinateur de l'agence a affirmé son "soutien" au secteur de la formation professionnelle, notamment en matière d'amélioration du niveau des formateurs, à travers "l'organisation de plusieurs sessions de formation en Algérie et en Turquie et le renforcement du secteur par des experts turcs dans le domaine de la transition énergétique et des établissements de formation par des moyens pédagogiques et programmes de formation nécessaires".

## Coopération

### **Partenariat algéro-allemand: rencontre sur les opportunités d'affaires dans le domaine de l'énergie (APS)**

Une rencontre algéro-allemande sur les opportunités d'investissement et de partenariat dans le secteur de l'énergie s'est déroulée, mercredi, entre Alger et Berlin en visioconférence.

A l'ouverture de la rencontre, l'ambassadeur d'Algérie en Allemagne, Nor-Eddine Aouam a relevé "le caractère judicieux du choix porté sur les énergies" en ce sens où c'est "un secteur dynamique, en pleine mutation et adaptation aux besoins futurs du pays et de ses partenaires, ainsi qu'aux impératifs climatiques".

Toutefois, il a tenu à inviter les opérateurs allemands à élargir leur horizon en matière d'investissement et de partenariat avec l'Algérie car "le spectre est très large et les opportunités multiples".

Dans ce contexte, le diplomate algérien a insisté sur trois aspects majeurs dont il convient de s'imprégner à savoir : en premier lieu, la taille intrinsèque du marché algérien, avec une population dont le niveau de vie est supérieur à celui des autres pays de la région, tandis qu'en deuxième lieu, sa proximité géographique de l'Europe dont elle est un important

partenaire, qui a toujours honoré ses engagements, en particulier dans le domaine de l'énergie.

En troisième lieu, a-t-il ajouté, le fait que l'Algérie est la porte d'entrée naturelle vers l'Afrique.

La création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), a-t-il expliqué, "est une réelle opportunité à saisir, aussi bien par nos opérateurs économiques que par nos partenaires qui choisiront d'investir en Algérie".

L'ambassadeur d'Algérie a conclu son intervention en invitant les participants à poursuivre et multiplier leurs contacts et, en même temps, à s'ouvrir vers d'autres domaines tout aussi attractifs à l'investissement.

Il s'est engagé à leur apporter l'appui et l'accompagnement de l'ambassade sur cette voie, avec comme objectif la mise en place d'un partenariat fondé sur le principe "gagnant-gagnant".

Pour rappel, cette rencontre à laquelle ont pris part plus de soixante-dix participants, est le fruit d'une collaboration entre l'ambassade d'Algérie à Berlin et l'Association d'Amitié arabo-allemande (DAFG), avec l'appui du ministère des Affaires Etrangères.

### **L'Algérie et la Libye déterminées à porter le volume de leurs échanges commerciaux à 3 mds de dollars/an (APS)**



L'Algérie et la Libye comptent porter le volume de leurs échanges commerciaux à 3 milliards de dollars au cours des prochaines années, a indiqué mardi à Alger le ministre du Commerce, Kamel Rezig, lors d'une réunion d'évaluation du Forum algéro-libyen et du Salon de la production nationale destinée au marché libyen organisés en mai dernier.

Lors de cette réunion, à laquelle ont pris part les partenaires du secteur (professionnels et opérateurs économiques), M. Rezig a estimé que les échanges commerciaux entre les deux pays étaient "faibles", d'où la nécessité, a-t-il dit, de les porter à 3 milliards de dollars en levant tous les obstacles pour faciliter et pérenniser les opérations d'import-export.

Selon lui, la réouverture du poste frontalier "Deb Deb/Ghadamès" dans la wilaya d'Illizi imprimera une dynamique commerciale qui permettra de relancer les activités économiques et commerciale dans la région. Une démarche qui dénote la volonté sincère de l'Etat algérien à asseoir les règles d'un partenariat économique privilégié avec la Libye, a-t-il affirmé.

Rezig a, par ailleurs, appelé à la réouverture de la ligne maritime reliant les deux pays afin de faciliter le transport de marchandises par cette voie, ce qui permettra d'augmenter la valeur des échanges commerciaux entre les deux pays.

Concernant le Forum algéro-libyen auquel ont pris part 320 Algériens et 280 Libyens, le ministre l'a qualifié de "réussite".

Il a, à ce propos, fait savoir que les travaux de ce forum ont été couronnés par l'établissement de relations commerciales, économiques et d'investissement entre plusieurs sociétés activant dans plusieurs domaines, soulignant que son secteur s'emploiera à les consolider et à les développer sur une base gagnant-gagnant.

Le ministre a, dans ce contexte, expliqué que le secteur du Commerce s'emploiera à aplanir toutes les difficultés qui se posent aux opérateurs économiques des deux pays en matière d'exportation vers la Libye et à accompagner ces sociétés pour augmenter le taux des échanges commerciaux entre les deux pays.

S'agissant du Salon de la production nationale, le ministre a estimé que ce salon, qui a vu la participation de 311 exposants sur une superficie de près de 7.000 m<sup>2</sup>, constituait "une occasion pour faire connaître les possibilités dont regorge l'Algérie dans divers domaines, notamment ceux dont les frères libyens aspirent à bénéficier, en l'occurrence l'industrie pharmaceutique et les matériaux de construction, ainsi que les produits agroalimentaires, outre le partage des expériences dans les domaines du commerce des services".

Selon le ministre, ces deux événements ont été sanctionnés par la conclusion de plusieurs accords et mémorandums d'entente entre les organismes des deux pays, dont un accord portant création d'un Conseil d'affaires algéro-libyen entre la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et l'Union générale libyenne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, en sus d'un mémorandum d'entente entre l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX) et le Centre libyen de développement des exportations.

Enfin, M. Rezig a appelé les partenaires professionnels et les opérateurs économiques à présenter leurs observations à même de permettre de surmonter les obstacles et de s'adapter aux mutations économiques et régionales afin d'établir une relation solide entre l'Algérie et ses voisins dans la région, et ce pour fournir une base économique solide caractérisée par la continuité.

Lors de cette rencontre, les opérateurs économiques avaient suggéré la création d'une succursale bancaire de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) au niveau du poste frontalier terrestre Debdeb, à l'effet de faciliter les opérations d'exportation et d'importation au profit des opérateurs économiques algériens et libyens.

Nombre d'opérateurs ont également proposé la création d'une succursale bancaire de la BEA dans la capitale libyenne, Tripoli, en palliant toutes les difficultés rencontrées dans les opérations logistiques (transport) et en privilégiant le Groupe national de transport terrestre de marchandises et

Logistique (Logitrans) qui, à son tour, confie à d'autres sociétés les opérations de transport vers la Libye.

Ils ont en outre plaidé pour l'ouverture d'une ligne terrestre permanente (trois fois par semaine) entre l'Algérie et la Libye en vue de transporter les hommes d'affaires vers les deux pays, et ce pour hisser ces transactions à un "niveau de plus en plus large" et accélérer la création des zones de libre-échange dans différents domaines, à leur tête les matériaux de construction et les industries de transformation, sans oublier les industries pharmaceutiques et les produits de cosmétiques.

### **Création d'un conseil d'affaires algéro-béninois (APS)**

La Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et son homologue béninoise ont signé mercredi un protocole d'accord portant création d'un Conseil d'affaires algéro-béninois, a indiqué un communiqué de la chambre.

Cet accord, précise le communiqué, s'inscrit dans le cadre du "renforcement et du développement de la coopération entre l'Algérie et le Bénin et de la poursuite des efforts consentis dans l'optique de la consolidation de la diplomatie économique, notamment dans son volet relatif à la relance des conseils d'affaires".

La cérémonie de signature, tenue par visioconférence, s'est déroulée en présence de la directrice générale de la CACI, Ouahiba Bahloul et le président de la chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB), Arnold Acakpou, ainsi que l'ambassadeur d'Algérie à Abuja, Houcine Laatli, en sus de deux représentantes du ministère du Commerce et de celui des Affaires étrangères.

L'ensemble des parties prenantes ont exprimé à cette occasion "leurs satisfaction quant au progrès réalisé par les deux chambres, lequel s'est traduit par la signature de cet accord qui se veut une fondation solide à même de renforcer les échanges économiques et commerciaux entre les entreprises des deux pays et jeter les bases d'une nouvelle coopération entre l'Algérie et le Bénin", a ajouté la même source.

Les deux parties ont également mis l'accent sur la nécessité d'intensifier la communication et la concertation entre les opérateurs économiques algériens et béninois et d'œuvrer à l'organisation des expositions spécialisées des produits des deux pays à Alger et Cotonou et à la coordination dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), a conclu la source.